

Le 28 septembre 2009, volume 21, no. 6

Levinoff-Colbex : le point

par Jean-Sébastien Laflamme et Sonia Dumont

Au moment où les consultations syndicales automnales s'amorcent, la Fédération des producteurs de bovins du Québec (FPBQ) a entamé des rencontres avec des représentants de diverses associations agricoles afin de faire le point sur la situation de Levinoff-Colbex. Ces rencontres visent notamment à informer et échanger sur la situation financière de l'entreprise et de son plan stratégique, la perception de la contribution des producteurs de même que les modalités de calcul de cette contribution.

Ainsi, au mois de septembre, le président de la FPBQ, M. Michel Dessureault, a fait le point auprès des membres du conseil général de l'UPA, alors que le secrétaire de la Fédération, M. Gaëtan Bélanger rencontrait les directeurs des fédérations régionales de l'UPA. De plus, les secrétaires des syndicats régionaux de producteurs de bovins ont également été informés. Toujours en septembre, le président et le secrétaire de la FPBQ ont échangé avec les représentants du Conseil québécois des races laitières (CQRL). En octobre et novembre, des rencontres sont également prévues avec le conseil exécutif de la Fédération des producteurs de lait du Québec et les représentants d'Holstein Québec. La Fédération a aussi offert aux représentants de l'Association de défense des producteurs de bovins de les rencontrer.

SITUATION FINANCIÈRE

Lors de ces échanges, les interlocuteurs ont été informés des tendances financières des premiers mois de l'année 2009. On a expliqué que le déficit de fonctionnement de l'entreprise sera aussi important en 2009 qu'en 2008 étant donné les difficultés actuelles vécues par Levinoff-Colbex qui sont attribuables en grande partie à :

- La réglementation canadienne sur les matières à risque spécifié (MRS) entraînant des coûts annuels récurrents de l'ordre de 4 M\$ à 6 M\$ par année;
- La baisse significative du nombre de vaches de réforme provenant du Québec depuis 2007 (diminution de 28 % entre 2006 et 2008). Cette dernière s'explique en grande partie par la hausse des droits de production laitière octroyée et par la mauvaise qualité des récoltes;
- La récession économique mondiale, qui a eu pour effet de diminuer la valeur de certains sous-produits (ex. : effondrement du prix des peaux) et les conditions de marché des bovins de réforme qui ne se sont pas réajustées pour tenir compte de cette réalité.

LE PLAN STRATÉGIQUE DE LEVINOFF-COLBEX

Le conseil d'administration de Levinoff-Colbex a déposé un projet de modernisation (usine intégrée) de ses infrastructures dans le cadre du Programme d'amélioration de l'abattage mis en place par le gouvernement fédéral. Ce programme peut couvrir jusqu'à

50 % des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 10 M\$. Afin de compléter le financement du projet, des démarches auprès d'autres partenaires financiers sont en cours. La mise en œuvre de ce projet permettrait de réduire les coûts de fonctionnement en plus de développer de nouvelles activités. Une rencontre a également eu lieu avec le nouveau ministre provincial de l'Agriculture, M. Claude Béchar. Celui-ci s'est engagé, entre autres, à réaliser les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour supporter l'abattoir.

Le projet d'abattage et de découpe à forfait des bouillons pour une entreprise japonaise se concrétise. Si tout se déroule comme prévu, la transformation de bouillons devrait débuter dès cet automne.

LA PERCEPTION DE LA CONTRIBUTION DES PRODUCTEURS

Lors des rencontres syndicales et avec les organisations de producteurs, on rappelle également que les producteurs ont mandaté la FPBQ pour prélever une contribution équivalente à 53,86 \$/bovin de réforme afin de financer l'injection de 30 M\$ effectuée dans l'entreprise en décembre 2008. Cette contribution est prélevée depuis le 1^{er} juillet 2008 et on estime qu'il faudra la percevoir pendant environ cinq ans pour être en mesure de rembourser le capital emprunté, les intérêts et les frais de perception.

À ce jour, 100 % de la contribution pour l'année 2008 a déjà été perçue pour les bovins de réforme du secteur boucherie dont les troupeaux sont assurés au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) (retenue automatique par La Financière agricole du Québec). Dans le secteur laitier, 98 % des producteurs ont payé leur facture. À cet égard, sur les 6382 factures émises par la FPBQ, seulement 92 n'ont pas encore été acquittées, soit à peine 2 %, ce qui représente une centaine de producteurs.

Dans un souci d'équité envers tous les producteurs, des démarches ont été entreprises auprès de ceux qui n'avaient pas encore acquitté leur facture pour l'année 2008. En juillet 2009, les producteurs concernés ont reçu, une demande d'ordonnance de paiement adressée à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Auparavant, ces producteurs avaient reçu leur facture (novembre 2008), deux avis de retard de paiement (février et mars 2009) et une mise en demeure par courrier recommandé (mai 2009).

La perception de la contribution pour l'année 2009 est amorcée et suit son cours. À ce jour, quelque 65 % des producteurs laitiers ont acquitté en totalité leur facture et un autre 10 % ont demandé une correction de leur inventaire à Agri-Traçabilité Québec (ATQ).

MODALITÉS DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION

Un des objectifs des rencontres auprès des représentants du secteur laitier était notamment d'évaluer si de nouvelles modalités de calcul de la contribution pourraient être envisagées. Actuellement, la perception de la contribution pour les bovins du secteur laitier est basée sur l'inventaire déclarée par les producteurs à ATQ et sur un taux de réforme de 27,1 %. Ce taux a été établi selon la base de données de Valacta, sur une période historique de 27 ans (de 1980 à 2006 inclusivement).

Cette démarche d'échanges réaffirme l'ouverture de notre Fédération aux propositions des représentants du secteur laitier afin de trouver des modalités de calcul qui rejoignent le plus grand nombre et avec lesquelles les producteurs laitiers se reconnaissent davantage. La somme totale à rembourser demeure la même. Cependant, le secteur laitier peut proposer d'autres modalités de calcul pour partager ce montant entre les producteurs laitiers.

Mettez le Québec dans votre assiette!

par Sonia Dumont

Le 8 septembre dernier, M. Claude Béchar, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec donnait le coup d'envoi à la deuxième année de la campagne de promotion « Mettez le Québec dans votre assiette! »

Lors du lancement de la campagne, le ministre a dévoilé les principaux moyens prévus visant à inciter les Québécois à privilégier les aliments d'ici.

Pour ce faire, des messages publicitaires réalisés pour la télévision, la radio et les magazines souligneront l'importance de choisir des produits alimentaires du Québec. Des publicités Internet et une mise à jour du site www.assiette.qc.ca viendront également compléter ces actions auprès du grand public.

Le Veau de lait du Québec et le Veau de grain du Québec ont participé à la réalisation de cette campagne. La publicité « Mettez le Québec dans votre assiette! » vise à démontrer que derrière les aliments québécois se cachent plus de 485 000 travailleurs.

Le volet de la viande est illustré par le secteur veaux de grain. En effet, un plan filmé dans une ferme de veaux de grain démontrant une productrice en action démarre la publicité télévisuelle.

La présidente du comité de mise en marché des veaux de lait, identifiée comme éleveuse de veaux, a représenté le secteur des productions animales dans un clip vidéo qui a été diffusé, lors du lancement de la campagne. Celui-ci était accompagné d'un vox pop qui a été largement rapporté par les médias.

Voilà un bel exemple de participation et de visibilité provenant de deux de nos secteurs de production qui ont été associées à des initiatives gouvernementales.

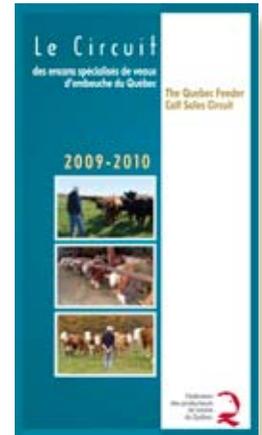
Circuit des encans spécialisés de veaux d'embouche du Québec

par Eve Martin

La saison des encans spécialisés a repris le vendredi 28 août dernier à Saint-Isidore. En date du 20 septembre, près de 8000 veaux étaient commercialisés depuis le début de l'année. Les veaux de moins de 500 lb représentent 3 % des ventes, comparativement à 11 % pour la même période la saison dernière. Cette diminution est due aux nouvelles modalités d'assurance stabilisation du produit veaux d'embouche.

Pour les principales catégories (mâles castrés de 500-600 lb, 600-700 lb, 700-800 lb et femelles de 500-600 lb, 600-700 lb, 700-800 lb), les prix sont en diminution de 5 \$/100 lb par rapport à la même période l'an dernier, à l'exception des prix des mâles castrés de 500-600 lb qui ont diminué de 8 \$/100 lb.

Depuis le début de la saison, les prix québécois sont en moyenne, supérieurs de 7 à 9 \$/100 lb pour les mâles castrés par rapport au marché de l'Ouest. Pour les femelles de 700-800 lb, la situation est tout autre avec des écarts inexistantes. Pour les femelles de 500-700 lb, les écarts sont en moyenne de 2 \$/100 lb.



Le C. A. séjourne en Côte-du-Sud

par Gaëtan Bélanger

Cette année, lors de sa réunion estivale, le conseil d'administration de la Fédération était reçu par le Syndicat des producteurs de bovins de la Côte-du-Sud. Le temps magnifique et l'air vivifiant du fleuve aidant, notre séjour y a été des plus appréciés.

Le conseil d'administration a eu l'opportunité de visiter certaines fermes de la région, en plus des installations supportant l'enseignement agricole et la recherche agroalimentaire à La Pocatière. La qualité des installations et le professionnalisme des gens qui les opèrent font en sorte que leur rayonnement s'étend largement au-delà de la région de la Côte-du-Sud.

La force de l'innovation, c'est le grand message que les élus retiendront de leur séjour. Cette innovation a été particulièrement observée dans toutes les entreprises visitées.

Les fermes comme les divers centres d'enseignement et de recherche ont une approche en symbiose ce qui leur assure succès et pérennité. Des modèles à suivre!

Une nouvelle fois, au nom de la Fédération des producteurs de bovins du Québec, nos remerciements les plus sincères au Syndicat et au comité d'organisation pour leur bel accueil.

Taureau de génétique supérieure : propositions à l'étude

par Jean-Sébastien Laflamme

Pour être admissible au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), le producteur de veaux d'embouche doit posséder au moins un taureau de génétique supérieure (le fameux papier bleu ou or). C'est le MAPAQ qui administre les programmes d'évaluation génétique à la ferme et dans les stations d'épreuve. Afin d'élaborer la définition du taureau de génétique supérieure, le MAPAQ a recours au Comité consultatif provincial (CCP), un comité de recommandation mis en place depuis plusieurs années.

À la dernière assemblée du CCP, des propositions ont été adoptées pour modifier la définition du taureau de génétique supérieure. Pour les taureaux des stations d'épreuve, il a été proposé de diminuer le nombre minimum de taureaux par groupe contemporain et de créer des groupes multiraces.

Cette proposition vise à offrir aux races ayant de petits effectifs la possibilité d'évaluer leurs animaux dans les stations. Concernant les taureaux évalués à la ferme, le CCP a proposé de réviser certains seuils de disqualification et d'ajouter de nouvelles possibilités de qualification.

Avant de donner suite à ces propositions, le MAPAQ va mandater des généticiens spécialisés pour évaluer leur fondement. En attendant les résultats de cette analyse, la définition du taureau de génétique supérieure restera inchangée.

MRS : la Table ronde nationale lance un message sans équivoque

par Vincent Cloutier

La Table ronde sur la chaîne de valeur du bœuf s'est réunie les 15 et 16 septembre derniers, à Calgary. En cette occasion, les membres ont réitéré l'absolue nécessité d'un programme visant à couvrir les coûts de fonctionnement découlant de la sévérité de la réglementation canadienne sur les MRS. Lors de la rencontre, la Fédération a déposé une lettre signée par les présidents des associations provinciales de producteurs de bovins de l'Ontario, du Québec et des Maritimes martelant l'importance d'une réponse urgente du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Occasionnant des coûts de l'ordre de 5 M\$ par année pour Levinoff-Colbex, la réglementation sur les MRS figure parmi les principales raisons expliquant la situation financière précaire de l'entreprise. Espérons que l'actuel contexte politique à Ottawa sera propice à l'obtention de gains pour les abattoirs canadiens de bovins de plus de trente mois.

Notons que les États-Unis prévoient mettre en œuvre leur propre réglementation sur les MRS, dès le mois d'octobre. Toutefois, les volumes de MRS que les abattoirs américains seront appelés à ségréguer et détruire sont largement inférieurs à ce qui est exigé au Canada.

Portes ouvertes

par Sonia Dumont

Le dimanche 13 septembre au soir, petits et grands qui ont visité les huit fermes bovines participantes sont retournés chez eux avec en tête plusieurs réponses à leurs questions.

La journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec aura été une réussite sur toute la ligne, que l'on doit, en grande partie, à l'accueil enthousiaste et chaleureux des producteurs hôtes et de tous les bénévoles qui ont gravité autour de cet événement d'envergure.



Plus que tout, les producteurs ont su partager leur passion pour l'agriculture aux visiteurs curieux d'en apprendre davantage sur leur mode de vie. Afin de faciliter cet échange, la Fédération a distribué du matériel d'information sur les fermes bovines et laitières participantes.

Le toujours populaire concours provincial « Gagnez 100 lb de bœuf haché en répondant à des questions sur la production bovine » a été reconduit et il a généré une participation massive des visiteurs. Les petits n'étaient pas en reste puisque le tirage d'un sac à dos à l'effigie de la Fédération était offert sur chaque ferme bovine participante. Les noms de tous ces gagnants seront annoncés dans la prochaine revue *Bovins du Québec*, dont la sortie est prévue à la mi-novembre.

Merci à tous et à l'an prochain!

Expo-Bœuf : édition 2009

par Sonia Dumont

L'édition 2009 du Congrès du Bœuf et Expo-Bœuf se déroulera les 9 et 11 octobre à Victoriaville. C'est sous le thème « Une nouvelle gestion dans un contexte économique en changement » que le Congrès du Bœuf proposera le vendredi 9 octobre, une journée de conférences données par des spécialistes du milieu bovin.



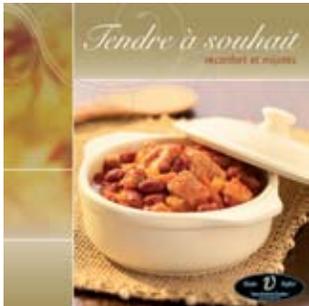
Les conférenciers aborderont des sujets variés, allant de l'impact du changement de l'ASRA veaux d'embouche à une présentation de l'approche holistique réduisant les coûts de production.

Fidèle et toujours présente, la Fédération tiendra un kiosque axé cette année sur l'environnement et le programme Verified Beef Production (VBP).

Nouveau livret de recettes de mijotés

par Marie-Isabel Martineau

C'est la fin de l'été, période propice de l'année où les repas mijotés sont à l'honneur dans les foyers québécois. C'est avec fierté que les producteurs de Veau de lait du Québec proposent aux consommateurs un tout nouveau livret de recettes intitulé *Tendre à souhait – réconfort et mijotés*.



Ce dernier présente de savoureuses recettes de mijotés faciles à apprêter selon différentes méthodes de cuisson.

En effet, pour chacune des recettes, le consommateur repère l'icône appropriée selon la méthode de cuisson désirée : à la mijoteuse, au four ou à l'autocuiseur (presto).

Il peut donc réaliser avec succès une même recette succulente, et ce, avec trois méthodes de cuisson différentes. Le livret *Tendre à souhait – réconfort et mijotés* permet de rejoindre un large public cible en simplifiant la cuisson des mijotés de veau de lait.

À noter que notre nouveau livret fera l'objet d'envois massifs auprès de notre clientèle diversifiée : consommateurs, supermarchés, restaurateurs, boucheries indépendantes, etc.

ASRA veaux de lait

par Jean-Philippe Blouin

La Financière agricole du Québec (FADQ) a imposé au secteur veaux de lait un plafond arbitraire dégressif de 10 % par année sur le niveau de compensation de 2008, 2009 et 2010.

Tout porte à croire que le plafonnement de la compensation, établi à 173 \$/veau en 2009 et à 156 \$/veau en 2010, serait nettement insuffisant pour combler l'écart entre le prix du marché et le coût de production. Cette situation met en péril la survie même des producteurs de veaux de lait.

Les producteurs de veaux de lait du Québec ont accompli des actions significatives quant à l'amélioration des conditions de production et de mise en marché, notamment par la mise en place d'un règlement de mise en marché en vigueur depuis 2009.

Ainsi, les producteurs entendent maintenir la pression sur la FADQ tant et aussi longtemps que celle-ci ne renoncera pas à appliquer un plafond sur la compensation ASRA, non seulement pour le secteur veaux de lait, mais également pour tout autre secteur de production.

Rappelons que l'incertitude provoquée par le plafonnement de la compensation a eu et continue d'avoir des impacts importants sur le prix des petits veaux laitiers.

Programme HACCP dans le veau : une nouvelle étape franchie

par Nathalie Côté

Le programme de salubrité des aliments à la ferme pour la production de veau nommé « Veau Vérifié » vient de recevoir l'approbation du gouvernement pour passer à l'étape de la reconnaissance officielle. Tous les programmes de salubrité à la ferme sont soumis à un processus rigoureux d'analyse qui fait intervenir l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et les provinces.

Cette analyse permet de valider l'aspect technique du programme notamment les bonnes pratiques de production, les points critiques de contrôle et les exigences en matière de tenue de livre. Une fois reconnu par les autorités gouvernementales, le programme sera implanté sur les fermes.

Rappelons que 27 programmes de salubrité sont à diverses étapes d'élaboration et d'implantation au Canada. Les producteurs de lait, de bovins de boucherie, de porcs, de volailles, d'œufs de consommation et d'œufs d'incubation ont déjà implanté leur programme de salubrité.

Le Veau de grain du Québec est bien établi chez Maxi

par Isabelle Ferland

Les parutions dans les circulaires de Maxi sont fréquentes pour le Veau de grain du Québec. Il faut cependant savoir que même si le produit n'est pas en circulaire pour une semaine donnée, il bénéficie du programme EDLH (Every day low price) de cette chaîne de magasins.

Il est donc possible de se procurer des coupes variées de veau de grain à des prix vraiment imbattables chez Maxi.

Les comptoirs de viandes de tous les magasins de cette chaîne ont été agrémentés de photos illustrant les différentes variétés offertes. Maxi a choisi une photo de veau de grain pour illustrer la section veau. Voilà de belles nouvelles pour le Veau de grain du Québec!



REA, toujours en attente

Rappelons que la proposition de modification du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) prévoit que le recours à l'entreposage de fumier en amas au champ sera possible. La FPBQ a déposé ses commentaires sur la modification en juillet dernier. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours dans l'attente de l'adoption de la modification par le Conseil des ministres.